

dépendra uniquement de la quantité suffisante de poissons reproducteurs qu'on laissera parvenir à leurs frayères.

Avant que la pisciculture ne fût appliquée, la règle était, dans la baie des Chaleurs, que sur cinq saisons il en avait deux bonnes et trois mauvaises ou médiocres. La cause de ce fâcheux état de choses qui disparaît aujourd'hui peut, je crois, être expliquée. Sans doute nous ne savons pas ce qui peut arriver à un banc de saumon pendant que le poisson est sur ses frayères en hiver ni combien il s'en perd, ce à quoi nous ne pouvons parer; mais nous pouvons, par des moyens artificiels ou naturels, suppléer à la destruction des œufs et des alevins.

Souvent les crues d'automne surviennent lorsque le saumon dépose ses œufs dans l'eau basse; aussi le courant les emporte sur les rives et les barres. L'eau baissant avec le froid intense, laisse la plupart des lits à sec, et la plus grande partie des œufs, sinon tous, est détruite. D'autres fois nous avons des glaces qui, en partant, défont et changent les lits de gravier; dans ces circonstances n'échappent à la destruction que les œufs qui sont déposés près l'embouchure des rivières.

D'après un examen que j'ai fait des frayères, je suis fermement d'opinion qu'en règle générale il n'y a pas plus qu'un quart des œufs qui soient fructifiés, soit pour cause de non-impregnation, soit qu'ils aient été blessés pendant que le mâle les couvrait; puis le hâlage des bateaux plats sur les battures, ainsi que les pieds des chevaux, détruisent les lits. Toutefois, dans ces dernières années, cette cause de destruction n'a pas beaucoup compté, le commerce de bois ayant été nul sur notre rivière.

Les mesures de protection et de pisciculture prises par votre ministère n'ont pas seulement servi à créer une importante industrie jusque-là sans valeur; mais encore à faire circuler quarante mille piastres (\$40,000) dépensées pour du saumon dans le comté de Ristigouche, à augmenter considérablement le saumon dans Gloucester et Gaspé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN MOWAT.

*Officier en charge de l'établissement
ichthyogénique de Ristigouche.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

ETABLISSEMENT DE BEDFORD.

L'hon. J. C. POPE,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

BEDFORD, 31 décembre 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai terminé de recueillir notre poisson pour la saison et qu'il y a en ce moment dans les auges à éclosion de cet établissement environ deux millions deux cent cinquante mille (2,250,000) œufs de *salmo salar* ou saumon commun.

On ne peut discerner l'embryon; mais d'après la belle apparence des œufs, je n'ai aucun doute que cette opération aura le même succès que toutes celles qui l'ont précédée depuis trois ans.

A part la quantité d'œufs dont je viens de parler, il en a été transporté deux cent cinquante mille (250,000) à l'établissement de Miramichi, d'après les instructions de M. Samuel Wilmot. Ils ont été déposés sains et saufs dans les auges de cet établissement.